



KARTING

Championnat Kartcopter 2012

Règlement sportif

- Avant toutes choses, il est nécessaire de rappeler que ce championnat est organisé par la section Karting des Ailes Sportives d'Eurocopter, qu'il n'est pas affilié à une fédération, que toutes les courses se déroulent chez des prestataires loueurs de karting « loisir ».
- Le bureau de la section constitue l'équipe organisatrice des courses et du championnat.
- Pour toutes les courses, le présent règlement s'ajoute au règlement du prestataire.
- L'inscription à l'association tient lieu de signature et d'acceptation du présent règlement.
- Le bureau de la section se réserve le droit de faire respecter le présent règlement, de le réviser ou de le compléter.

1. Inscription aux courses :

Lors de l'adhésion, l'adhérent doit fournir 6 chèques à l'ordre de « karting ASE ». Ces 6 chèques correspondent à l'inscription pour 6 évènements de l'année 2012. Une semaine avant la course les participants doivent donner leur confirmation d'inscription. Dans ce cas le chèque est encaissé et son inscription est effective.

Nul ne saurait participer à une course sans avoir préalablement réglé son inscription à l'association. A défaut, et à titre exceptionnel, le participant aura contacté les responsables de la trésorerie et convenu d'un accord.

2. Les équipes :

Les équipes seront constituées soit par affinité soit à la mêlée (tirage organisé par le bureau de la section). Elles seront composées de 2, 3 ou 4 pilotes en fonction du nombre d'inscrits, de la configuration du circuit et du nombre de kartings mis à disposition.

Chaque équipe tirera au sort son numéro de karting avant les essais qualificatifs.

Il est interdit de participer à la course dans deux équipes différentes.

NB : l'organisation de courses individuelles comptants pour le championnat n'est pas exclue.

3. Déroulement des courses :

Les essais qualificatifs :

Tous les pilotes de chaque équipe disposent d'une session durant en général 10 minutes pour effectuer un chrono de référence. Le chrono de référence de l'équipe servira à établir la grille de départ.



Le Départ :

Chaque équipe doit choisir le pilote qui prendra le départ. Celui-ci se présentera dans son karting sur la grille de départ.

Le départ se fera au choix par l'équipe organisatrice sous la forme de :

- Départ arrêté type Formule 1.
- Départ type « le Mans », les kartings en épis au bord de piste, les pilotes courent pour monter dans leur véhicule et partir pour la course.
- Départ lancé derrière un « pace car ».

La course :

Chaque pilote dispose d'un temps de course pouvant varier d'une épreuve à l'autre. Il devra l'effectuer en l'étalant sur au minimum deux relais pour toutes les courses en équipe.

L'arrivée :

L'arrivée est jugée au terme de la durée de la course. Le classement sera établi en premier lieu par le nombre de tours effectués durant la course et ensuite par l'ordre de passage sous le drapeau à damier.

Le Podium :

Les trois premières équipes sont invitées à monter sur le podium pour recevoir leurs récompenses.

4. Le jugement de la course :

Le bureau de la section organise les courses mais le prestataire reste l'unique arbitre d'un point de vue de la sécurité ou du domaine sportif. Nul ne pourra aller à l'encontre d'une décision du prestataire. Ainsi celui-ci sera en droit de pénaliser un concurrent anti-sportif ou dangereux sur la piste. C'est aussi lui qui jugera l'arrivée de la course.

5. La répartition des points :

Afin de préserver au mieux l'équité du championnat, tout participant marque au moins un point. Il y a autant de points en jeu que de participants. Par exemple, pour une course avec 33 participants / 11 équipes de 3, la répartition des points attribués au championnat après la course se fera comme suit :

| | |
|-------------------------|---------------|
| 1^{er} | 33 pts |
| 2nd | 30 pts |
| 3^{ème} | 27 pts |
| 4^{ème} | 24 pts |
| 5^{ème} | 21 pts |
| 6^{ème} | 18 pts |
| 7^{ème} | 15 pts |
| 8^{ème} | 12 pts |
| 9^{ème} | 9 pts |
| 10^{ème} | 6 pts |
| 11^{ème} | 3 pts |



6. Le championnat :

A l'issue des courses prévues au championnat, le pilote ayant accumulé le plus de points sera désigné « champion de Karting des ASE ». Le champion sortant lui remettra le trophée qu'il gardera un an et qu'il remettra en jeu l'année suivante.

En cas d'égalité de point, le champion sera désigné au plus grand nombre de victoires.

7. Sécurité :

Tous les participants sont soumis aux consignes de sécurité du prestataire. Tout participant manquant à ses responsabilités sur la sécurité durant les épreuves pourra se voir sanctionné en commission extraordinaire de discipline par le bureau de la section.

Le bureau pourra décider d'ajouter des consignes de sécurité à celles du prestataire (voir §9)

8. Commission extraordinaire :

En cas d'incident grave, de comportement dangereux, anti-sportif ou en désaccord avec le code de bonne conduite de la section, une commission extraordinaire du bureau de la section se réunira pour décider des suites à donner à l'évènement.

9. Consignes de sécurité et code de bonne conduite des adhérents :

Consignes de sécurité :

Les consignes qui suivent viennent s'ajouter aux consignes de sécurité des prestataires.

- 1. Sur le circuit de l'étang à Rognac, l'accès au stand est strictement réservé aux participants de la course.*
- 2. Afin de limiter les risques d'embouteillages et d'accidents dans les stands, les changements de pilotes se feront en bout de l'allée prévue à cet effet. Aussi, la vitesse dans les stands qui sera jugée excessive sera immédiatement sanctionnée.*
- 3. En cas de mauvaises conditions climatiques, l'organisation se réserve le droit de maintenir ou de reporter l'épreuve.*

Code de bonne conduite des adhérents à la section karting des ASE :

- 1. Nous participons à un championnat LOISIR et non au championnat du monde de formule 1. Le but premier est de s'amuser !*
- 2. Tout excès d'humeur en marge de l'état d'esprit (loyal et convivial) demandé par l'organisation sera sanctionné par un avertissement la première fois, puis en cas de récurrence par l'exclusion de la course suivi d'un passage en commission extraordinaire (§8).*
- 3. Tout participant en état d'ébriété se verra refuser l'accès à la piste.*